Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_09_25-DE

MORÉAC

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize novembre à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Votants : 27

Présent.es :
Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon le METAYER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :
Nathalie PICAUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Didier LE GAILLARD
Valentine MARTIN à Marie-Christine TALMONT
Véronique LAMOUR à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_09_25-DE

Approbation du Procès-verbal du 25 septembre 2026
Délibération n°2026_09_25
Nom.Actes (5.2)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre ;

Après avoir entendu lecture du Maire ;

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal du 25 septembre 2026 à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2026 joint en annexe de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Fait et délibéré à Moréac,
Le 13 novembre 2026

Le/La secrétaire de séance,
Tristan CAMPS,

Pascal ROSELIER
Le Maire,

MAIRIE DE MORÉAC (Morbihan)